

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet intermarche sur la commune principale de l'AIOT 96 Rue Louis Pasteur 62540 Marles-les-Mines.

La référence de votre dossier est A-3-NQYG9H9H3 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/06/2023 à 15h34 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **32036785700010**

Raison sociale **DAMYLU**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RUE PASTEUR

62540 MARLES LES MINES

Signataire

Qualité : **présidente**

Référent

Fonction : **présidente**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **intermarche**

Description des activités :

L'Intermarché pour lequel la déclaration au titre 4802 est demandée se situe sur la commune de Marles les mines (62540). L'Intermarché est une enseigne de grande distribution appartenant au groupement des Mousquetaires. La SAS DAMYLU possède une surface de vente de 2600m2 et propose une offre généraliste de produit de grande consommation. Le point de vente dispose également des ateliers de préparation de produit alimentaire (boucherie, boulangerie, charcuterie fromage et poissonnerie) ainsi qu'une station-service déclarée auprès de vos services au titre de la rubrique 1435 des ICPE.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **96 Rue Louis Pasteur 62540 Marles-les-Mines**

X : 665325

Y : 7045420

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

[Permis de construire](#)

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1185	1185-2-a	Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Quantité susceptible d'être présente 393.9 kg	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Type de déchets : fluide R404 et R449 Les déchets sont éliminés par un prestataire habilité et évacué dans un centre de traitement spécifique. A noter que dans les conditions normales d'utilisation, aucun déchet n'est susceptible d'être produit par l'installation.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **RIAs du magasin**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le risque d'incendie de l'établissement provient principalement du stockage de produits combustibles. Les dispositions mises en œuvre afin de limiter les risques sont les suivantes : - L'établissement dispose d'un système de sécurité incendie composé d'un équipement d'alarme, de déclencheurs manuels et d'une alimentation électrique de sécurité ; - L'établissement est équipé d'extincteurs et de RIAs répartis dans les locaux conformément aux règles APSAD, le personnel est formé au maniement des moyens de lutte à disposition. Le matériel est vérifié annuellement par une société externe qualifiée. La zone de stockage est cloisonnée par un mur coupe-feu 2h et ses accès sont asservis à des portes coupe-feu elle-même reliées à un détecteur de fumée.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
INTERMARCHE - MARLES LES MINES	16/07/2020	Service préfectoral du Pas de Calais

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

54.Plan cadastral IMMO MARLES.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

39.Plan PCM03 plan intérieur (après).pdf